PROCÈS-VERBAL

DU 8 JUILLET 2022

SÉANCE ORDINAIRE

SONT PRÉSENT:

M. Jean-Pierre Bélanger :	Maire
M. Gérard Desjardins, conseiller :	siège nº : 2
M. Rodrigue Ouellet, conseiller :	siège nº : 4
M. Réjean Blanchette, conseiller :	siège nº : 5
M. Gervais Parent, conseiller :	siège nº : 6

SONT ABSENT :

M. Bruno Roy, conseiller :	siège nº : 1
M. André Blouin, conseiller	siège nº : 3

Monsieur Robert Lyman, directeur général est aussi présent

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire, monsieur Jean-Pierre Bélanger constate le quorum et déclare la séance ouverte à 19H00,

1 personne assiste à la séance.

22-124 **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 MAI 2022**

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 10 juin 2022
4. Informations et dépôt de documents
4.1 Correspondance
4.2 MRC de La Mitis : Rapport du maire
5. Administration générale
5.1 Lecture et adoption des comptes payés et à payer
5.2 Dépôt des états financiers internes au 30 juin 2022
5.3 Mandat pour vente d'un terrain municipal
5.4 Ajustement de la compensation aux frais de déplacement
6. Première période de questions
7. Sécurité publique et civile
Pas de point à traiter
8. Travaux publics-Transports
Pas de point à traiter
9. Hygiène du milieu

Pas de point à traiter

10. Aménagement, Urbanisme et développement

Pas de point à traiter

11. Loisirs, culture et vie communautaire

11.1 Demande de commandite Association Cancer de l'Est du Québec

12. Dossiers des Élus

13. Varia

13.1 Acceptation du décompte #6 de Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée pour le projet RIRL.

14. Deuxième période de questions

15. Levée de la séance

Il est proposé par M. Gervais Parent et appuyé par M. Gérard Desjardins

D'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-125 **3. <u>ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 JUIN 2022</u>**

Les membres du Conseil municipal ont reçu copie et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2022 préalablement à la présente séance.

IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Réjean Blanchette

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juin 2022 soit approuvé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. INFORMATIONS ET DÉPÔT DE DOCUMENTS

4.1 <u>CORRESPONDANCE</u>

L'ACEQ : nous a fait une demande d'aide financière.

MAMH : nous informe du montant octroyé en rapport au programme de péréquation.

MTQ : nous donne un suivi suite aux demandes concernant les routes d'accès aux ressources sur le territoire de Saint-Charles-Garnier.

4.2 <u>MRC de La Mitis : Rapport du maire</u>

- Entente entre la Ville de Mont-Joli et le centre administratif de la MRC pour les taxes municipales à payer; soit 20 000 $ par année plus une augmentation de 2,5% par année jusqu'en 2031

- Un appui financier de l'ordre de 15 000 $ est accordé à la Zec pour la réfection du réseau routier TNO puisé à même le fond TNO.

- Demande de changement de nom du comté provincial pour y inclure la Mitis

- Nomination de M. Martin Normand au poste de directeur général adjoint de la MRC.

- Acceptation d'un report d'échéance sur la révision du schéma d'aménagement.

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

22-126 **5.1 <u>LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER</u>**

ATTENDU QUE la liste des comptes à payer en date du 8 juillet 2022 est déposée pour approbation par les membres du conseil ;

ATTENDU QUE cette liste comprend aussi certains paiements effectués par la direction générale, conformément aux dispositions du règlement sur le contrôle budgétaire et sur la délégation de pouvoirs ;

ATTENDU QUE la liste a été étudiée par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gervais Parent

D'approuver la liste des comptes à payer en date du 8 juillet 2022 au montant de 43 055.31 $

QUE le conseil municipal confirme les crédits nécessaires aux fins d'effectuer les paiements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-127 **5.2 <u>DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS INTERNES AU 30 JUIN 2022</u>**

ATTENDU QUE les états financiers intérimaires au 30 juin 2022 ont été déposés aux membres du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-Garnier ;

ATTENDU QUE les états financiers ont été étudiés par les membres du conseil et qu'ils s'en déclarent satisfaits ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Réjean Blanchette et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil municipal accepte le dépôt des états financiers intérimaires au 30 juin 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-128 **5.3- <u>MANDAT POUR VENTE D'UN TERRAIN MUNICIPAL</u>**

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Charles-Garnier possède un terrain pour lequel elle n'a aucune utilité;

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Gervais Parent et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil municipal mandate le directeur général Robert Lyman pour qu'il confie le mandat de vente du terrain ayant le numéro de lot 4 987 551 à un courtier immobilier;

QUE le conseil municipal autorise monsieur Lyman à publier dans les médias sociaux le terrain à vendre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

22-129 **5.4 <u>AJUSTEMENT DE LA COMPENSATION AUX FRAIS DE DÉPLACEMENT</u>**

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier offre une compensation de 0.43$ du kilomètre lors des frais de déplacement de ses employés et élus;

ATTENDU la forte hausse des prix à la consommation et de l'essence;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. Gérard Desjardins et appuyé par M. Rodrigue Ouellet

QUE le conseil municipal de Saint-Charles-Garnier décrète que la compensation pour les frais de déplacement sera dorénavant de 0.55 $ du kilomètre.

QUE le conseil de donne le droit de réviser le taux compensatoire à la hausse ou à la baisse le 6e mois suivant la date de la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. <u>PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

7. <u>SÉCURITÉ PUBLIQUE</u>

Pas de point à traiter

8. <u>TRAVAUX PUBLICS-TRANSPORTS</u>

Pas de point à traiter

9. <u>HYGIÈNE DU MILIEU</u>

Pas de point à traiter

10. <u>AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT</u>

Pas de point à traiter

11. <u>LOISIRS, CULTURE ET VIE COMMUNAUTAIRE</u>

22-130 **11.1 - <u>DEMANDE DE COMMANDITE ASSOCIATION CANCER DE L'EST DU QUÉBEC</u>**

ATTENDU QUE la campagne de financement de l'Association du Cancer de l'Est-du-Québec

EN CONSÉQUENCE IL EST PROPOSÉ PAR M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gérard Desjardins

QUE le conseil de Saint-Charles-Garnier octroie une aide financière de 125$ à l'Association du Cancer de l'Est-du-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. <u>DOSSIERS DES ÉLUS</u>

- Une demande a été formulée par M. Réjean Blanchette de buriner les outils du garage municipal

14. <u>VARIA</u>

22-131 **14.1 – <u>ACCEPTATION DU DÉCOMPTE PROGRESSIF #6 DE LES EXCAVATIONS LÉON CHOUINARD ET FILS LTÉE</u>**

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Charles-Garnier a accepté une soumission de Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée en vertu de la résolution # 21-084

ATTENDU QUE les travaux ont commencé à la fin du mois de juin 2021 et se sont terminés au mois de septembre 2021

ATTENDU QUE La Municipalité a reçu le décompte progressif # 6 au montant de 231 819.07 $

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gervais Parent

QUE la Municipalité de Saint-Charles-Garnier accepte de payer à Les Excavations Léon Chouinard et Fils Ltée le décompte progressif # 6 au montant de 231 819.07 $ seulement après

avoir fait une inspection exhaustive des travaux en présence d'un représentant de Les excavations Léon Chouinard et Fils Ltée, du surveillant de chantier de la MRC ainsi que des représentants de la Municipalité.

15. <u>PÉRIODE DE QUESTIONS</u>

22-132 **16. <u>LEVÉE DE LA SÉANCE</u>**

Il est proposé par M. Rodrigue Ouellet et appuyé par M. Gervais Parent de la lever de l'assemblée à 19h13

Je, Jean-Pierre Bélanger, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

…..…..…… ……..…..……

Jean-Pierre BÉLANGER, maire Robert Lyman, greffier-trésorier